



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Francis Delpérée, *Président f.f.* ;  
Damien De Keyser, *Conseiller communal-Président* ;  
Benoît Cerexhe, *Bourgmestre* ;  
Serge de Patoul, Pascal Lefèvre, Christophe De Beukelaer, Caroline Persoons, Dominique Harmel,  
Caroline Lhoir, Helmut De Vos, *Échevins* ;  
Jean-Claude Laes, Claude Carels, Béatrice de Spirlet, Philippe van Cranem, Anne-Charlotte d'Ursel,  
Françoise de Callatay-Herbiet, Christine Sallé, Priscilla de Bergeyck, Joëlle Raskin, Michel  
Vandercam, Alexia Bertrand, Georges Dallemagne, Alexandre Pirson, Aymeric de Lamotte, Tanguy  
Verheyen, Aurélien de Bauw, Cécile Vainsel, Marina Vamvakas, Claire Renson-Tihon, *Conseillers  
communaux* ;  
Georges Mathot, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Willem Draps, Carla Dejonghe, Sophie Liègeois, Odile Callebaut, *Conseillers communaux*.

**Séance du 20.11.18**

---

**#Objet : CC - Règlement relatif à la taxe communale additionnelle au précompte immobilier - Exercice  
d'imposition 2019 - Fixation du taux#**

---

Séance publique

LE CONSEIL,

Vu le règlement relatif à la taxe communale additionnelle au précompte immobilier, voté par le Conseil communal en séance du 21.11.2017, devenu obligatoire en date du 27.11.2017, applicable pour l'exercice d'imposition 2018 ;

Vu la nouvelle loi communale, telle que modifiée par dispositions fédérales et régionales, notamment les articles 117 et 260 ;

Vu le Code des Impôts sur les Revenus 1992, notamment l'article 464, 1° ;

Vu la situation financière de la commune ;

Considérant que la commune doit percevoir des recettes pour assurer ses dépenses ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

DECIDE de fixer, pour l'exercice d'imposition 2019, le taux de la taxe communale additionnelle au précompte immobilier à 2.200 centimes.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

29 votants : 20 votes positifs, 9 abstentions.

*Abstentions : Jean-Claude Laes, Claude Carels, Anne-Charlotte d'Ursel, Christine Sallé, Alexia Bertrand, Aymeric de Lamotte, Tanguy Verheyen, Aurélien de Bauw, Cécile Vainsel.*

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,  
(s) Georges Mathot

Le Président f.f.,  
(s) Francis Delpérée

POUR EXTRAIT CONFORME  
Woluwe-Saint-Pierre, le 03 décembre 2018

Le Secrétaire communal,

Georges Mathot

Pour le Bourgmestre :  
L'Echevin délégué,

Dominique Harmel